



BAREME DES HONORAIRES

(au 01 janvier 2024)

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

(sauf stipulations contraires prévues au mandat)

NEUF :

Non soumis aux honoraires : PRIX DIRECT PROMOTEURS

ANCIEN :

Appartements-Maisons

Jusqu'à 160 000 € :	6.00 %	T.T.C. du prix de vente
De 160 001 à 299 000 € :	5.00 %	T.T.C. du prix de vente
Au-delà de 300 000 € :	4.00 %	T.T.C. du prix de vente

Terrains

Forfaitaire jusqu'à 5 000 € :	1 500 €	T.T.C.
De 5 001 à 25 000 € :	2 500 €	T.T.C.
Au-delà de 25 000 € :	% du barème ANCIEN/ Appartements-Maisons	

Garages et parkings

Forfaitaire jusqu'à 25 000 € :	2 500 €	T.T.C. du prix de vente
Au-delà de 25 000 € :	10 %	T.T.C. du prix de vente

AVIS DE VALEUR :

Rapport écrit :	200 €	T.T.C.
-----------------	--------------	--------

(Taux de T.V.A. : 20%)